



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'UGIPS du 18 décembre 2025

L'Assemblée Générale débute à 10h05.

Le Président rend hommage à Philippe Schoeffel, dont le décès est survenu le 24 novembre dernier. Philippe a œuvré pendant de longues années au développement d'UGIPS Association et son mandat d'administrateur avait été renouvelé au 1^{er} janvier 2025. Les participants s'associent au Président pour exprimer leurs regrets et leur tristesse concernant la disparition d'un administrateur très apprécié.

Un document présentant les résolutions et le résultat du scrutin qui s'est déroulé du 3 décembre au 17 décembre 2025 par internet, est distribué à chaque personne présente. Il figure en annexe au PV, et reprend le décompte des voix et le résultat des votes pour chacune des résolutions. On observe toujours 1 vote de plus que de voix exprimées, ce vote représentant techniquement celui du Président au titre des pouvoirs qui lui sont confiés.

Pour rappel, les membres inscrits au scrutin sont tous des membres adhérents ayant souscrit un contrat UGIPS. Parmi les administrateurs présents à l'Assemblée Générale et inscrits au scrutin, certains ainsi que le Président au titre des pouvoirs qui lui ont été confiés, ont déjà exercé leur vote sur internet.

Ce scrutin par internet a recueilli 1743 voix exprimées sur 231858 inscrits, soit 0,75% .

NB VOIX	1743/ 231858 inscrits	0.75%	VOTES NULS	0/ 1744 votes des inscrits
---------	-----------------------	-------	------------	----------------------------

Le Président déplore la faible participation compte tenu de l'augmentation du nombre de convocations qui ont été envoyées nominativement cette année, en plus de la convocation par voie de presse. Un programme de sensibilisation est prévu pour rappeler aux adhérents les actions de l'UGIPS.

Parmi les personnes présentes, Pierre Silve est inscrit au scrutin mais n'a pu exprimer son vote par internet, n'ayant pas reçu le matériel de vote. Il est donc appelé à exprimer son vote au cours de l'Assemblée Générale.

Le nombre de votants est donc au total de 1744 .

Le quorum étant atteint (1000 votants au minimum), l'assemblée peut se tenir valablement.

Le président Gérard Bails ouvre la séance et déroule l'ordre du jour.

Les résultats du scrutin présentés dans ce compte rendu au fur et à mesure des points abordés selon l'ordre du jour, sont issus du cumul des résultats des votes par internet et des votes en AG.

I - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2024

PREMIERE RESOLUTION – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2024

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'approuver les termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2024.

Votes en séance :

- Pour : Pierre Silve :
- Contre : néant
- Abstention :néant

Cette résolution est adoptée avec le score ci-après :

RÉPONSE	VOIX	
Pour	1555	89,16%
Contre	28	1,61%
Abstention	161	9,23%

II - Rapport moral et financier et affectation des résultats

La parole est donnée à Sylvaine Flicourt-Garnier qui présente le rapport moral, puis à Isabelle de Waubert qui présente les comptes 2024, selon le support en annexe au présent PV.

Aucune question n'est posée.

DEUXIEME RESOLUTION - Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 / Quitus aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport moral et financier, décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître un résultat excédentaire de 516 138 euros.

En conséquence de ce qui précède, L'Assemblée Générale décide de donner aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Votes en séance

- Pour : Pierre Silve :
- Contre : néant
- Abstention : néant

Cette résolution est adoptée avec le score ci-après :

RÉPONSE	VOIX	
Pour	1539	88,25%
Contre	39	2,24%
Abstention	166	9,52%

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport moral et financier, décide d'affecter en totalité le résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un montant de 516138 euros, au fonds associatif.

Votes en séance

- Pour : Pierre Silve :
- Contre
- Abstention

Cette résolution est adoptée avec le score ci-après :

RÉPONSE	VOIX	
Pour	1539	88,25%
Contre	39	2,24%
Abstention	166	9,52%

III Formalités

QUATRIEME RÉSOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Votes en séance

- Pour : Pierre Silve :
- Contre
- Abstention

Cette résolution est adoptée avec le score ci-après :

RÉPONSE	VOIX	
Pour	1558	89,33%
Contre	37	2,12%
Abstention	149	8,54%

En l'absence de questions posées par les participants, l'Assemblée Générale prend fin à 10h30.

La secrétaire,

Claudine Brom

Le Président

Gérard Bails

